Les ateliers vélo
Un service à la mobilité et à l'autonomie

Si les collectivités ont beaucoup encouragé l'accès au vélo avec les systèmes de vélos en libre-service ou la location longue durée, l'équipement personnel doit être aussi facilité. Parce que les vélos partagés stimulent l'accès au vélo individuel et boostent la pratique. Mais au-delà du vol ou du sentiment d'insécurité, ce sont les problèmes techniques – frein défectueux, pneu crevé… – qui poussent de nombreux cyclistes à abandonner leur vélo.

L'entretien et la réparation des vélos sont désormais identifiés comme des enjeux prioritaires et ont généré la création des « ateliers vélo ». Objectif : aider et former les cyclistes à être autonomes pour réparer et entretenir leur vélo. Fédérés au sein du réseau L'Heureux Cyclage et portés par des associations, ces ateliers vélo sont accessibles à tous et pour tous les budgets. En plein essor, ils constituent un des atouts d'une politique cyclable et de vrais services à la mobilité quotidienne. Les collectivités peuvent amplifier le développement du vélo grâce à ces nouveaux acteurs et en prenant en compte le cycle de vie et le recyclage du vélo. Explications.





© DR

Les ateliers vélo n'étaient qu'au nombre de six en 2005, d'une trentaine en 2010, et, aujourd'hui, on en dénombre près de 71 en activité en France ! Une croissance exponentielle (+ 37 % entre 2011 et 2012) qui répond au développement de la pratique cyclable. Il y en a au moins un dans les plus grandes agglomérations de France, et ils sont de plus en plus nombreux à ouvrir leurs portes dans de petites villes et en zone rurale. En six mois d'existence à peine, certains ateliers vélo comptent plus de 600 adhérents.

Mode d'emploi

Un atelier vélo, géré par une association, accueille les cyclistes pour leur apprendre à entretenir et à réparer leur vélo. Des outils adaptés, des pièces détachées sont mis à disposition des cyclistes, conseillés par les bénévoles de l'association. Le principe consiste à favoriser l'autonomie : par la suite le cycliste sera en mesure de réparer son vélo en cas de nouvelle difficulté. La méthode est participative et solidaire : une fois initié, le cycliste-adhérent peut aider d'autres utilisateurs à réparer leur bicyclette.

Les ateliers vélo ont souvent plusieurs activités – location et prêt de vélos, vélo-écoles, animations pédagogiques et festives – et sont des lieux de convivialité, de rencontres et d'échanges pour les cyclistes. Les vélos abandonnés sur la voirie ou ceux destinés à la ferraille y sont récupérés et recyclés, pour une deuxième vie !
Ils permettent d'augmenter et de consolider la pratique du vélo pour tous à un moindre coût. Les cyclistes roulent avec un vélo en bon état et se déplacent plus fréquemment, notamment pour des trajets domicile-travail. Les collectivités bénéficient d'un parc de vélos mieux entretenus et plus sûrs dans les rues, d'un lieu de proximité pour la promotion du vélo, du recyclage des épaves de vélos abandonnées dans l'espace public et destinées à la déchèterie.

Des prestations variées pour différents publics

Les ateliers vélo contribuent à favoriser les alternatives à la voiture individuelle, notamment les modes de déplacement actifs. Ainsi, dans le cadre de plans de déplacements d'administrations (PDA), de plans de déplacements d'entreprises ou inter-entreprises (PDE-PDIE) ou encore de plans de déplacements d'établissements scolaires (PDES), des activités mécaniques peuvent être réalisées sur site par certains ateliers vélo.
Plusieurs formules sont possibles : une initiation pédagogique à la mécanique du cycle, une formation des enfants ou des agents aux opérations de mécanique basique pour l'entretien d'une flotte de vélos, une formation complète à l'autoréparation, une sensibilisation des personnes à la pratique du vélo comme mode de déplacement

EN CHIFFRES

- Les ateliers vélo rassemblent **25 000 utilisateurs**, un millier de **bénévoles** et emploient plus de **80 salariés**.
- Les usagers des ateliers vélo sont plutôt jeunes (28 ans en moyenne) et masculins (58 % d'hommes pour 42 % de femmes).
- **70 %** des adhérents aux ateliers vélo sont autonomes dans leurs réparations
- **15 %** des non-adhérents à un atelier vélo sont démunis face à une crevaison ou à un bruit incessant, contre seulement **3 %** des adhérents.
- Sur 10 vélos récupérés, 7 sont remis en état par les ateliers vélo et prêts à circuler de nouveau.

PARTENARIAT

L'Heureux Cyclage et le Club des villes et territoires cyclables ont signé en 2011 une convention de partenariat pour promouvoir l'activité des ateliers vélo en France, affirmant ainsi la place majeure de l'économie sociale et solidaire dans l'avenir de l'économie du vélo. L'objectif est de faciliter l'implantation de nouveaux ateliers vélo, la mise en œuvre de filières locales de réemploi et le développement des activités proposées par les ateliers vélo existants.

S'INFORMER

Pour découvrir les ateliers vélo existants, les initiatives en France et dans le monde
L'Heureux Cyclage/Pignon sur rue
Tél. +33 (0)4 82 53 71 32
contact@heureux-cyclage.org
www.heureux-cyclage.org

© DR



© DR

quotidien, ou encore une présence régulière dans le cadre d'un « atelier mobile ».

Enfin, les ateliers vélo permettent aussi d'initier des activités éducatives et ludiques à destination des enfants comme des adultes. Ils peuvent ainsi accompagner des animations ou des activités artistiques et créatives. Avec deux mots d'ordre : le réemploi des vélos et le détournement d'objets. Les activités peuvent cibler différents publics : habitants du quartier relevant de la politique de la ville, jeunes, usagers des transports en commun + vélo… Parmi les partenaires intéressés par ce type de prestations : les maisons de quartier ou les missions locales.

Signe également du succès des ateliers vélo, de plus en plus d'associations réalisent des « ateliers mobiles » ou « ateliers de rue », avec des partenaires publics ou privés. L'occasion d'aller à la rencontre de nouveaux publics et d'initier l'ouverture éventuelle d'un atelier vélo permanent dans le quartier.

> *« Les activités des ateliers vélo ont un impact positif sur la pratique cyclable dans la ville. »*

Soutenir les ateliers vélo

Les activités des ateliers vélo ont un impact positif sur la pratique cyclable dans la ville. Aussi les collectivités ont-elles tout intérêt à leur apporter leur concours.

Permettre l'installation d'un atelier vélo, soutenir un atelier vélo existant ou même initier un projet de nouvelle structure, telles sont les implications possibles des collectivités.

Comment ? En fournissant un local adapté. Le premier besoin d'un atelier vélo est en effet le lieu. Suffisamment spacieux et fonctionnel, il doit être facilement accessible à tous, pour que l'activité se pérennise. Les locaux en centre-ville, ou dans des friches industrielles de quartier, se révèlent souvent adaptés, et en particulier les anciens garages automobiles.

La récupération structurée des vélos est une clé de réussite. La récupération et la remise en état de tous types de vélos, quel que soit leur état, est la condition nécessaire au développement d'un atelier vélo. De plus en plus d'ateliers vélo signent des conventions avec les collectivités afin de collecter les vélos qui sont déposés en déchèterie. Certaines communes ont également mis en place un partenariat avec les services de police pour que les ateliers vélo récupèrent les bicyclettes abandonnées sur la voirie. Dans ce sens, il est suggéré que les ateliers vélo soient inscrits dans le *Guide pratique sur le tri des déchets* comme points de collecte de vélos.

Faire savoir

L'information du public est indispensable. Communiquer auprès des habitants est essentiel pour faire connaître les ateliers vélo et tous les services proposés. Les collectivités peuvent concourir à diffuser ces informations et inciter les habitants à fréquenter ces ateliers vélo et à devenir cyclistes réguliers.

En ce qui concerne la collecte des vélos en mauvais état, il est utile de rappeler aux habitants, mais aussi aux syndics de copropriété, aux bailleurs sociaux ou privés, qu'un atelier vélo est un point de collecte. Cette information pourrait être diffusée lors de diverses campagnes de communication à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets, de la Semaine européenne de la mobilité, de la Semaine du développement durable…

Fonctionnement

À travers des conventions d'objectifs, la collectivité peut apporter un soutien, par exemple une aide au fonctionnement annuel pour les différentes activités de l'association. Celle-ci peut être complétée par des aides par projet. Il faut savoir que l'activité des ateliers vélo peut dégager un taux d'autofinancement non négligeable, la subvention de fonctionnement venant en complément. ■



Fin de vie et seconde vie des vélos

Une des premières ressources des ateliers vélo est la récupération de vélos. D'après L'Heureux Cyclage, 68 % des cycles étaient destinés à l'abandon, et 25 % sont directement prélevés en déchèterie. Chaque vélo, qu'il soit entier ou en pièces, est revalorisé dans l'atelier : réparé afin d'être réemployé ou démonté pour alimenter un stock de pièces détachées. Le réseau estime entre 12 000 et 15 000 le nombre de vélos traités dans les ateliers vélo, contribuant ainsi à la mise en place d'une économie circulaire du vélo à l'échelon local. Le réemploi des vélos est donc un enjeu à la fois écologique, économique et source de valeur.



© DR

Depuis le 1er janvier 2012, les collectivités en charge de la gestion des déchets ont l'obligation de mettre en œuvre des programmes locaux de prévention pour répondre concrètement aux obligations légales fixées suite au Grenelle de l'environnement, soit notamment la réduction de 7% des ordures ménagères et assimilés. Un point fort pour les ateliers vélos qui donnent une seconde vie aux vélos destinés à la ferraille.

Kazacycle à Romans-sur-Isère (26)
Le projet d'atelier vélo a été lauréat d'un «appel à projets citoyens pour le développement durable» lancé par la commune de Romans afin «*d'inciter, soutenir et valoriser des actions collectives exemplaires contribuant au jour le jour à des pratiques de développement durable*». En mars 2008, un local de la Maison de la Nature et de l'Environnement a été mis à disposition de l'association « À Pinces et à vélo » dans le centre ville pour permettre l'ouverture de Kazacycle. Depuis, une dizaine de bénévoles s'activent 2 heures par semaine pour aider les cyclistes à réparer leurs vélos et à en recycler, et organisent aussi une vélo école… En 2010, l'association a signé une convention avec la communauté d'agglomération du Pays de Romans pour récupérer les vélos déposés dans les différentes déchetteries de l'agglomération. Pour leur recyclage, un nouveau local attenant à l'ancien a été mis à disposition de Kazacycle, soit 110 m^2 de locaux. Chaque semaine, jusqu'à six vélos sont détournés de la benne à ferraille.
kazacycle.free.fr

Dynamo à Nancy (54)
L'association, créée en juillet 2007 par quelques passionnés, lance deux mois plus tard un atelier de récupération et de réparation de vélos dans un local de 50 m², très fréquenté par les cyclistes nancéiens. En 2007, 300 personnes ont adhéré à Dynamo, en 2008, 700, et depuis l'association compte près de 1 000 membres. De 2007 à 2009, 1 300

vélos ont été récupérés, dont 800 réparés, révisés et revendus à bas prix (30 € en moyenne) ; les 500 autres ont été démontés et les pièces valables réutilisées. Pour récupérer des vélos, Dynamo organisent deux grandes collectes dans l'année : en avril au moment de la Semaine du développement durable et en novembre pendant la Semaine européenne de la réduction des déchets. Et en 2012, l'association a signé une convention avec la Communauté de communes du Bassin de Pompey, instaurant dans la déchetterie une plate-forme dédiée aux vélos : ils y sont laissés et les membres de Dynamo viennent les chercher. L'association emploie désormais 3 salariés, ouvre ses portes 5 jours par semaine, et récupère chaque année plus de 1 000 vélos ! Dynamo développe ses activités : un atelier mobile, des ateliers de fabrication, des stages de formation mécanique…
www.atelierdynamo.fr

Vélocampus Besançon (25)
L'association a été créée par des étudiants et personnels universitaires pour promouvoir, auprès des étudiants, l'usage du vélo comme moyen de déplacement, suivant l'exemple des autres Vélocampus français. Elle propose un système de location à bas prix de vélos pour les étudiants, une assistance technique pour l'entretien et la réparation, et organise des activités culturelles et festives autour de la bicyclette : balades, expositions, projection de films… avec un local de 45 m² mis à disposition par le Crous et une subvention de la Ville. Dans l'atelier Vélocampus, ouvert depuis décembre 2011, les étudiants viennent entretenir leur vélo ou celui qui leur est loué avec les outils mis à disposition par l'association. Pour récupérer des vélos, Vélocampus Besançon a pris contact avec la Communauté Emmaüs locale qui lui fait don d'une trentaine de vélos par mois et peut enfin répondre à la demande croissante.
campus.velobesancon.info

Vélocampus Nantes (44)
L'association, créée par des étudiants en mars 1997, est implantée sur le site de l'Université. Elle est l'un des premiers organismes de prêt de vélo aux étudiants créé en France. Sa première ambition était d'aider les étudiants en situation sociale et financière difficile et, en 1999, elle a reçu l'agrément Jeunesse et éducation populaire. Aujourd'hui, elle encourage l'usage du vélo pour les déplacements utilitaires et propose trois offres complémentaires : le prêt longue durée d'un vélo aux étudiants (avec un parc de 300 vélos et un coût de location de 40 euros/an), l'atelier de réparation et des animations sur les campus. Elle est soutenue par des partenaires publics : Nantes Métropole, la Région Pays de la Loire, la Ville de Nantes, l'Université de Nantes et Centrale Nantes. Elle fonctionne avec 42 bénévoles, 500 adhérents (4000 depuis 1997 avec 45 nationalités représentées) et 3 salariés (dont 2 emplois aidés).
velocampus.net ■



Favoriser le partenariat collectivités – ateliers vélo

Les ateliers vélo sont parfois en panne de vélos ou de pièces. Rappelons qu'un vélo, c'est plus de 1 000 composants (autrement dit entre 500 et 700 familles de composants) ! Et paradoxe, les communes récupèrent des épaves en grand nombre. Le Club des villes et territoires cyclables et l'association AMORCE ont décidé de coopérer afin d'améliorer la récupération des vélos et d'optimiser leur réemploi.

Nicolas Garnier, délégué général d'AMORCE, explique les raisons et les enjeux de ce rapprochement et de l'exploitation du gisement que constituent ces « vélos déchets ».

Ville & vélo : AMORCE mène aujourd'hui une réflexion sur les vélos en fin de vie dans une stratégie de gestion des déchets. Pourquoi ?
N. Garnier : Chaque Français produit aujourd'hui près de 600 kg de déchets ménagers par an dont un tiers de déchets encombrants, collectés en déchetteries ou en porte-à-porte. Ces déchets représentent un poste de dépense de près de 7 milliards d'euros pour les collectivités françaises (110 € par habitant).
Avec l'augmentation des taxes sur le stockage et la valorisation énergétique, AMORCE a donc pour ligne de conduite de développer la récupération et le recyclage en s'attaquant aux principaux gisements. Les déchets de loisirs, et en particulier les vélos, sont aujourd'hui identifiés comme un gisement en augmentation où les marges de progrès sont importantes.

QU'EST-CE QU'UNE REP ?

La responsabilité élargie du producteur (REP) de vélos est une filière qui peut être organisée avec les fabricants, les collectivités locales, les acteurs de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (associations, SCOP et SCIC), les distributeurs (détaillants, Grandes surfaces spécialisées) et, bien entendu, l'ADEME qui vient de dresser le bilan 2011 des 24 filières REP françaises.
Ce document propose un descriptif du cadre réglementaire, des produits visés par la REP, des principes de mise en œuvre, des acteurs et de leur rôle, des différents schémas organisationnels retenus, du principe de l'éco-contribution et du suivi des filières REP (www.ademe.fr).

Trois filières sont imposées par la réglementation européenne (piles et accumulateurs, équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage). D'autres REP sont mises en œuvre pour répondre à un texte européen n'impliquant pas nécessairement de REP (emballages, lubrifiants, médicaments, fluides frigorigènes fluorés). Enfin, des filières sont imposées par la législation française (comme la REP pneumatique), tandis que d'autres sont basées sur un accord volontaire (comme dans l'agriculture avec les emballages de fertilisants, etc.).

AMORCE

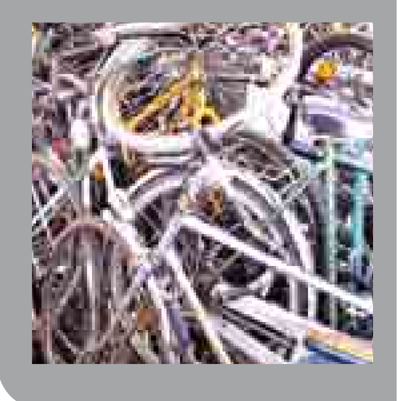
L'Association nationale des collectivités territoriales, associations et professionnels, pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur a été fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents. Elle en fédère aujourd'hui 730 (dont près de 500 communes, intercommunalités, départements, Régions). En s'appuyant sur les préoccupations des collectivités, AMORCE fait des propositions au niveau national et européen pour améliorer les conditions économiques, techniques et juridiques, et agit en collaboration avec les autres associations d'élus.

En signant une convention de partenariat, AMORCE et le Club des villes et territoires cyclables affirment leur volonté commune de s'engager mutuellement pour créer une dynamique autour du réemploi et de la réutilisation des vélos, en se fixant deux priorités :

- dans une démarche de prévention des déchets, favoriser le réemploi des vélos ou leur réparation en vue d'une réutilisation, en leur donnant une seconde vie et en développant une économie circulaire,

- proposer des vélos à moindre coût pour permettre à tous de bénéficier d'une solution de mobilité et de loisir simple, pratique et saine : familles, personnes à faibles revenus, entreprises…

www.amorce.asso.fr



V&V : Comment concrétiser cette démarche ?

N.G : La mise en place d'une filière professionnelle et structurée de récupération et de recyclage des déchets coûte généralement cher. AMORCE défend le principe de la responsabilité élargie du producteur qui consiste à prélever une éco-contribution sur les metteurs sur le marché afin de financer les nouvelles filières. Ce dispositif de financement existe depuis 20 ans sur les emballages, depuis les années 2000 sur les papiers, les déchets électriques électroniques ou encore les textiles… et depuis le 1er janvier 2013, suite à un amendement d'AMORCE, sur les meubles et les seringues. Cela va permettre le développement ou la pérennisation de collecte sélective sur ces gisements qui posaient problème pour leurs quantités ou leur dangerosité. Nous pourrions envisager un dispositif similaire sur les vélos.

V&V : Quels sont les objectifs d'un partenariat AMORCE/Club des villes et territoires cyclables ?

N.G : Jean-Marie Darmian, président des villes cyclables, mais aussi administrateur actif d'AMORCE, est à l'origine de cette démarche à double bénéfice. D'un côté la récupération et le recyclage des vélos éviteraient des coûts de collecte et d'élimination des déchets, et de l'autre, en s'appuyant probablement sur des entreprises d'insertion, il sera possible de donner accès à ces vélos de deuxième main, après d'éventuelles réparations, en priorité à des foyers à faibles revenus. Ce serait en particulier une solution pertinente pour les vélos d'enfants, dont la durée d'utilisation ne dépasse pas un ou deux ans et qui finissent généralement au fond du garage puis en déchetterie, alors qu'ils pourraient faire le bonheur d'un autre enfant. Certaines collectivités ont déjà mis en œuvre de telles initiatives, il s'agit donc de les développer ! ■



© DR

Collectivités : 10 bonnes raisons de soutenir les ateliers vélo

1 – Offrir des services de réparation
La majorité des déplacements sont effectués sur des vélos privés. Pourtant, les besoins en matières d'entretien et de réparation sont rarement pris en compte, et l'offre de services s'avère limitée.

2 – Des prestations accessibles à tous les publics
Les tarifs pratiqués dans les ateliers vélo, à but non lucratif, permettent un accès au plus grand nombre.
Pour preuve : les étudiants et les personnes en situation de précarité représentent une part importante des adhérents.

3 – Des ateliers solidaires
Esprit participatif et solidaire, service de proximité : ces valeurs contribuent à créer de la convivialité dans un quartier.

4 – Réparations et entretiens réguliers = sécurité renforcée
Les adhérents des ateliers vélo réparent beaucoup plus vite leur vélo en cas de panne ou d'avarie. Et un vélo en bon état et bien entretenu (éclairage, freins, transmission…) est synonyme de sécurité accrue sur la route.

5 – Récupération, recyclage et réemploi
Une réduction des vélos abandonnés en ville permet de libérer de la place sur la voirie. D'autant que les vélos récupérés sont remis en état et aptes à circuler de nouveau.

6 – Des animations autour du vélo
Les ateliers vélo favorisent le développement de projets autour du vélo : animations auprès d'enfants ou de jeunes dans les quartiers, en entreprise, ateliers mobiles…

7 – Des prestations pour encourager la pratique cycliste
Des interventions sur la mécanique du cycle et/ou sur l'intérêt de se déplacer à vélo peuvent trouver leur place dans les plans de déplacements du territoire et ainsi participer à l'Agenda 21 d'une collectivité.

8 – Une pièce à intégrer dans la politique cyclable
S'appuyer sur une pratique individuelle du vélo reste indispensable pour une collectivité, car les solutions telles que le vélo en libre-service, la location de moyenne ou longue durée restent coûteuses à terme, voire inaccessibles pour certains.

9 – Une inscription dans le tissu économique local
En remettant les gens en selle, les activités des ateliers vélo sont complémentaires de celles des vélocistes et servent très largement l'économie du cycle.

10 – Des emplois à la clé
Depuis leur création, les associations qui portent les ateliers vélo ont permis de créer plus de 80 emplois en France, des emplois classiques (CDD, CDI) et des emplois aidés (CAE-CUI, insertion).